Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/1011

16.11.2023

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11348 - CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY / ANEKA TAMBANG / FENI HALTIM / HPAL JOINT VENTURE)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2023/1011)

1. Le 7 novembre 2023, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Contemporary Amperex Technology Co. Limited, par l'intermédiaire de HongKong CBL Limited (collectivement, «Contemporary Amperex Technology», Chine),

— PT Aneka Tambang Tbk («Aneka Tambang», Indonésie), contrôlée par Mining Industry Indonesia,

— PT Feni Haltim («Feni Haltim», Indonésie), et

— HPAL JV (Indonésie).

Contemporary Amperex Technology et Aneka Tambang acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Feni Haltim et de HPAL JV.

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une entreprise commune existante (Feni Haltim) et par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune (HPAL JV).

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Contemporary Amperex Technology est un fabricant de batteries et une entreprise dans le domaine des technologies spécialisée dans la fabrication de batteries lithium-ion pour véhicules électriques et de systèmes de stockage d'énergie, ainsi que de systèmes de gestion de batteries, et

— Aneka Tambang exerce ses activités dans l'extraction de divers types de minéraux, ainsi que dans le secteur de l'industrie, du commerce, du transport et des services liés à l'extraction de différents types de minéraux.

3. Les activités de l'entreprise Feni Haltim sont les suivantes: transport, services d'expédition et crédit-bail d'actifs (équipements lourds, véhicules, bâtiments, terrains et terminaux, par exemple). Après la réalisation du projet de concentration, Feni Haltim i) exercera une activité de fonderie en Indonésie; ii) exercera des activités dans la production et la vente de ferronickel, et iii) lancera des activités de parcs industriels pour divers secteurs, notamment les fonderies.

Les activités de l'entreprise HPAL JV seront les suivantes: développement, construction, exploitation et entretien d'une usine hydrométallurgique destinée à produire du précipité d'hydroxyde mixte d'une teneur en nickel d'au moins 35 % et d'une teneur en cobalt d'au moins 1,5 % à l'état sec pour la fabrication de batteries de bout en bout.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11348 - CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY / ANEKA TAMBANG / FENI HALTIM / HPAL JOINT VENTURE

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE